



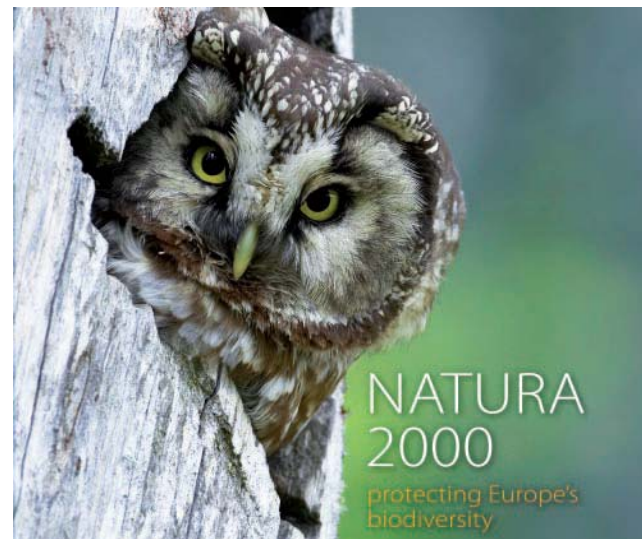
# Le réseau Natura 2000

## Rappel des principes et objectifs

Domaine de Chalès – Samedi 25 avril 2009  
Joseph van der Stegen - DG Environnement  
Unité Nature et Biodiversité

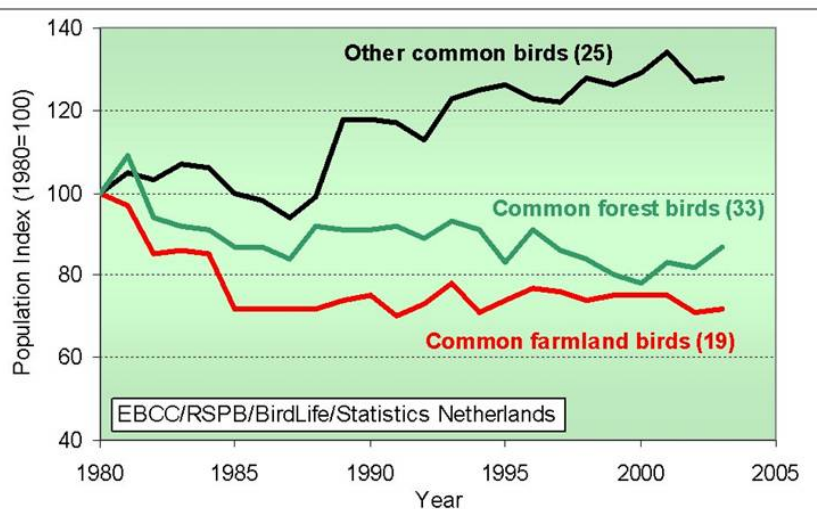
# Natura 2000 et biodiversité :

- Biodiversité : Production, régulation, valeur intrinsèque, responsabilité morale.
- Menaces principales : aménagement du territoire, simplification des écosystèmes, fragmentation, changement climatique, espèces invasives...
- Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité (2006). Intégrer la biodiversité dans tous les secteurs, finaliser le réseau Natura 2000, le gérer et le financer.
- Natura 2000 = pierre angulaire de la politique EU en matière de biodiversité.



# Pourquoi un réseau européen ?

- Perte de biodiversité = enjeu commun à tous les Etats membres.
- Pas de frontière pour la nature. Besoin d'efforts coordonnés.
- La gestion du territoire est fortement influencée par les politiques européennes.
- L'UE partage des valeurs telles que la conservation du patrimoine naturel, pas seulement, des valeurs purement économiques (traité européen).







# La Conservation de la nature évolue :

- 1960/70 : Réserves naturelles : « conserver la nature à l'abri de l'homme » - Nature figée et isolée.
- 1980/90 : Natura 2000 : Nécessité de disposer d'un réseau étendu et de gérer pour conserver. Concerne la nature et l'homme
- 2010 : Intégration de la biodiversité dans tous les secteurs d'activité.

# Les deux piliers de Natura 2000

Protection des sites  
(Natura 2000)

Protection des espèces  
(ensemble du territoire)



Maintenir ou restaurer les espèces et les habitats dans un état de conservation favorable et maintenir les populations d'oiseaux à un niveau approprié.

# La philosophie de Natura 2000 :

- Frein à la perte des habitats et des espèces.
- Prise en compte d'exigences économiques, sociales...
- ≠ de réserves naturelles.
- Implication de l'homme. Bénéfices mutuels.
- Coopération avec différents secteurs d'activité.
- Gestion pour maintenir ou rétablir un état favorable.
- Développement durable.

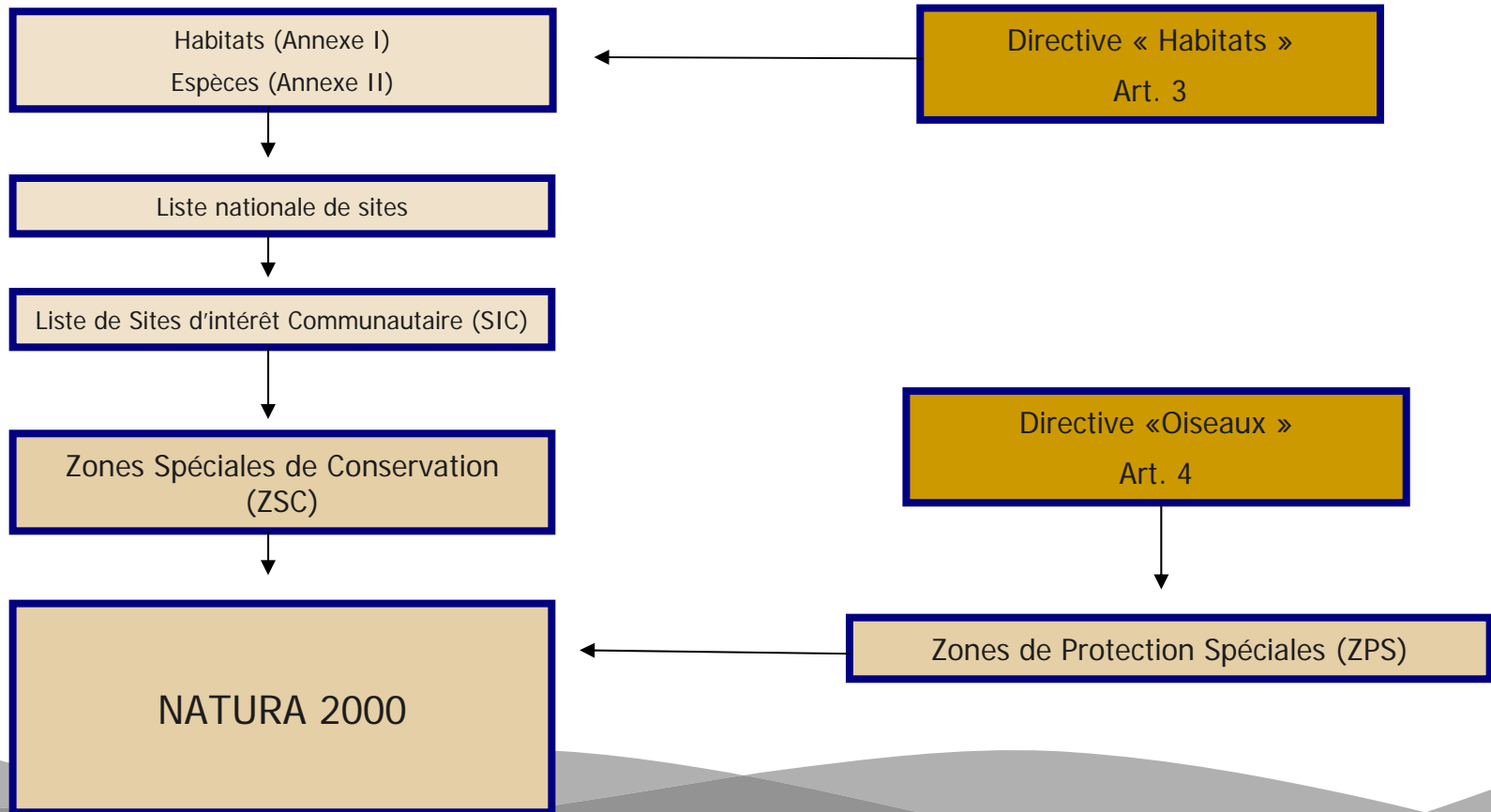


# Caractéristiques de Natura 2000 :

- Fondements scientifiques (liste européenne d'habitats et d'espèces).
- Critères de sélection établis.
- Objectifs définis.
- Régions biogéographiques (Directive Habitat).
- Evaluation au niveau du site/Sélection au niveau européen.
- Gestion et intégration des fonctions et politiques.
- Obligation légale pour les Etats Membres.



# Réseau Natura 2000 :

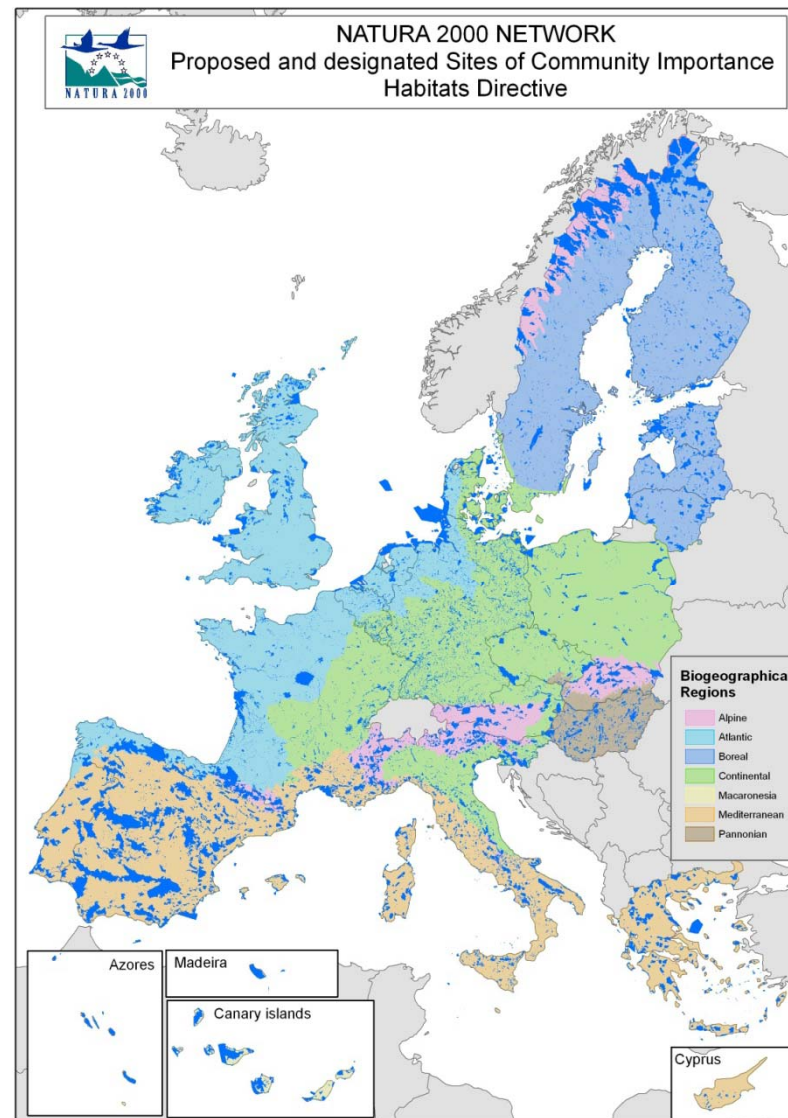


# Réseau Natura 2000 :

- Sur terre : 17% du territoire européen, 72,9 M. d'ha (recouvrements des ZPS et SIC déduits).
- En mer : 13,0 M. d'ha.
- Zones de Protection Spéciales : 5.174 sites – 56 millions d'ha (12/2008).
- Sites d'Intérêt Communautaire : 21.612 sites – 65,6 millions d'ha (06/2008).



EEA - ETC/BD September 2006

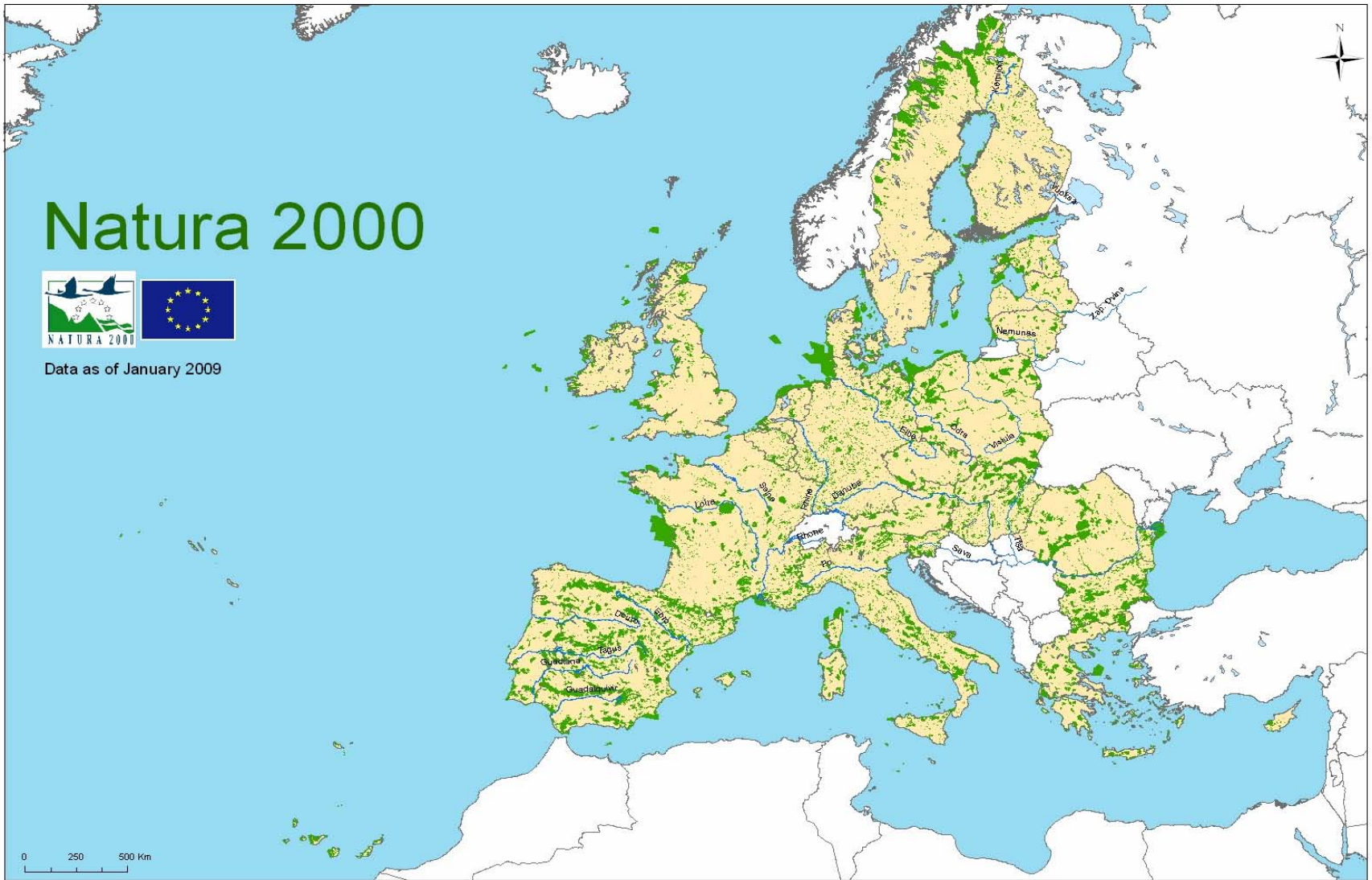


EEA - ETC/BD September 2006

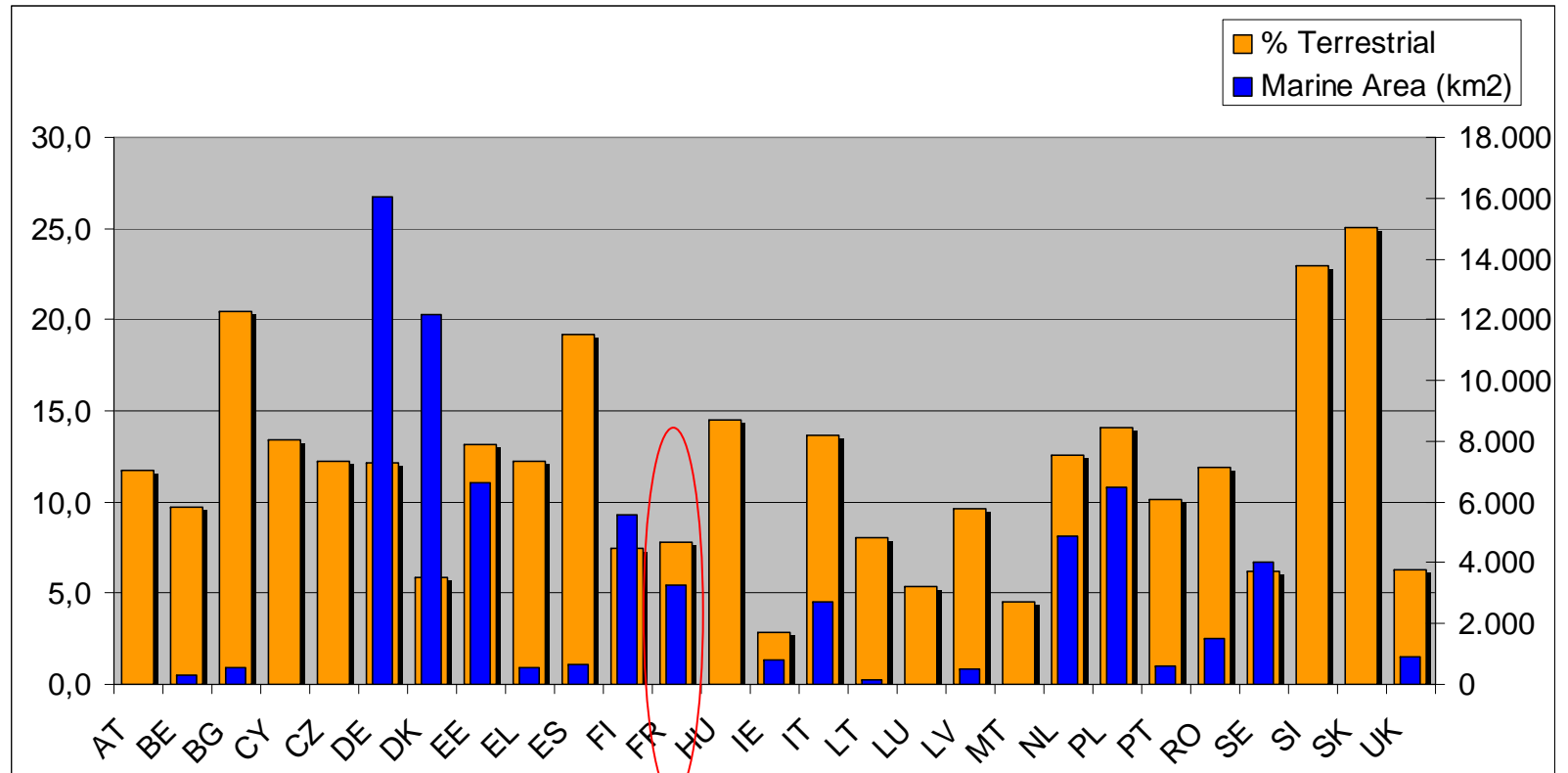
# Natura 2000



Data as of January 2009



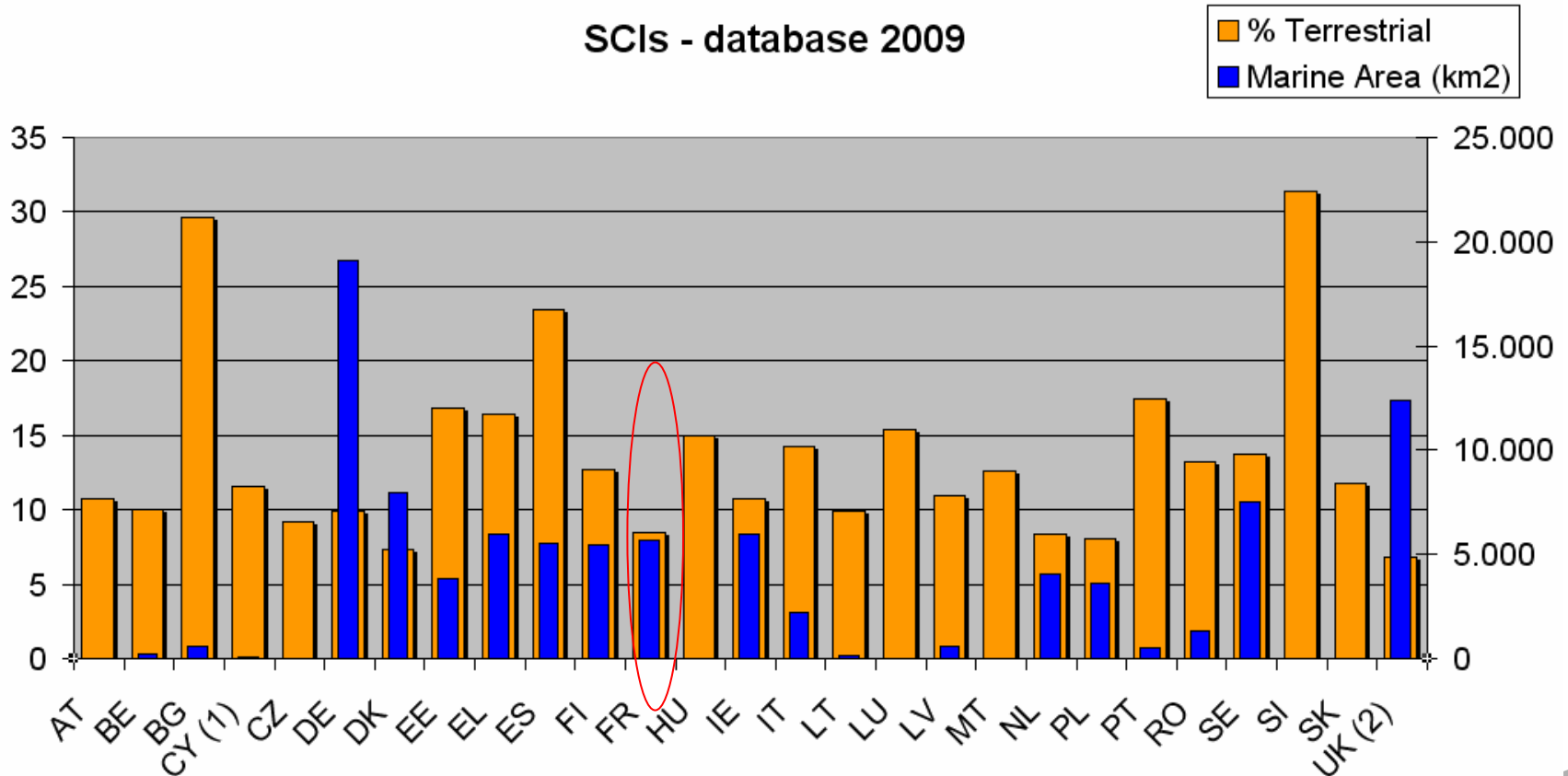
# Zones de Protection Spéciales (12/2008) :





# Sites d'Importance Communautaire :

SCIs - database 2009



# Natura 2000: Rôle de la Commission européenne

- Suivi de la mise en œuvre par les Etats Membres (attention : subsidiarité). Interlocuteur de la CE = Etats Membres.
- Elaboration de documents d'orientations.
- Partage des meilleures pratiques.
- Consultations et échanges entre Etats Membres.
- Traitement des plaintes.
- Mise en place du financement.
- ...

# Protection :

- Eviter la détérioration des habitats, des habitats d'espèces et la perturbation significative des espèces.
- Projet susceptible d'affecter significativement un site ou une espèce N2000 : Evaluation des incidences.
- Accord si pas de menace pour l'intégrité du site (voir motifs de désignation et objectifs de gestion).
- Si incidences négatives et pas de solution alternative pour un projet d'intérêt public majeur, mesures compensatoires.

# Gestion :

- Identifier les menaces.
- Analyser le contexte socio-économique.
- Définir les objectifs de conservation (état de conservation favorable des habitats et espèces) et les priorités.
- Consulter les acteurs.
- Adopter des mesures de conservation pour le site (le cas échéant : plans de gestion et mesures réglementaires ou contractuelles).
- Consacrer les moyens nécessaires.
- Evaluer.

# Directive Oiseaux et la Chasse :

- Directive = cadre pour les législations nationales.
- Chasse = une des utilisations des sites. Pas d'*a priori* contre la chasse.
- Chasse = incidence sur les effectifs et les habitats.
- Chasse = impact négatif/neutre/positif sur habitats et espèces.
- Chasse d'une espèce est autorisée seulement si utilisation raisonnée = gestion durable.
- Protection complète pendant reproduction et migration pré-nuptiale.
- Prise en compte des risques de confusion (avec espèces chassables ou non) et risques de perturbation.
- Possibilités de dérogation en l'absence d'autre solution satisfaisante.





# A garder en mémoire :

- Désignation sur base de critères scientifiques.
- Mise en œuvre : Etats membres.
- Cohérence du réseau. Intégrité des sites.
- Evaluation des activités/projets par rapport aux objectifs de conservation.
- Sites N2000 ≠ réserves naturelles.
- N2000 = sites + protection des espèces de l'annexe IV (Directive Habitats) et de tous les oiseaux en-dehors des sites N2000.
- Nécessité de gérer les sites. Besoin des acteurs locaux.
- Compatible avec méthodes de gestion traditionnelles des habitats = source de diversité.
- Obligation de résultats.

# Natura 2000 : clefs du succès

- Partenariat.
- Vision sur le long terme.
- Financement (bénéfices d'intérêt général souvent décalés dans le temps ou l'espace).
- Intégration des différentes fonctions.
- Approche scientifique.
- Communication et information.
- Evaluation.

# Conclusion : défis à relever

- Projet très ambitieux. Le plus important dispositif de conservation de la nature au monde.
- Impulsion forte et incontournable en matière de conservation de la nature.
- Responsabilité partagée (autorités, gestionnaires, citoyens).
- Bonne acceptation des principes généraux mais parfois difficultés d'acceptation des mesures concrètes.
- Réussite si intégration du facteur humain. Dialogue. Communication. Expliquer les bénéfices.
- Nécessité de mettre en place un suivi scientifique et d'adapter les mesures de gestion en conséquence.



[http://ec.europa.eu/environment/nature/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/index_en.htm)

Merci pour votre attention.



# Directives Oiseaux (1979) :

- Protection de tous les oiseaux et de leurs habitats. Protection, gestion et régulation (art. 1).
- Prise en compte d'exigences écologiques... compte tenu d'exigences économiques et récréationnelles.
- Mesures de conservation des habitats pour 194 espèces menacées (an. I) et espèces migratrices. Désignation et gestion de ZPS (art. 3 et 4.)
- Interdiction de tuer, capturer , faire du commerce... (art. 5 et 6.1).
- Mais... chasse (an. II) et commerce (an. III) autorisés pour certaines espèces (art. 6.2 et 7).
- Territoire européen traité dans son ensemble.
- Rapport à la Commission tous les 3 ans (art. 12).

# Directive Habitats (1992) :

- Habitats et espèces d'intérêt communautaire : en danger, aire réduite, représentatifs (habitats), en danger, vulnérables, rares (espèces). Habitats prioritaires : en danger et responsabilité européenne (art. 1).
- Maintien ou rétablissement dans état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire (art. 2) par région biogéographique.
- Système de protection strict des espèces de l'an. IV dans et hors réseau N2000 (art. 12 et 13).
- Prise en compte d'exigences économiques, sociales et culturelles et particularités régionales (art. 2).
- Désignation de Sites d'Importance Communautaire (SIC) et puis Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour habitats et habitats d'espèces (art. 4) sur base de critères scientifiques.
- Réseau Natura 2000 (art. 3) : sites comprenant habitats (an. I), habitats d'espèces (an. II) et ZPS (Dir. Oiseaux).
- Mesures de conservation (art. 6.1). Mesures pour éviter détérioration des habitats et habitats d'espèces et perturbation significative des espèces dans le réseau (art. 6.2). Mesures préventives et réparatrices (art. 6.3 et 6.4).
- Suivi scientifique, en particulier, pour les espèces prioritaires (art. 11). Rapport à la Commission tous les 6 ans (art. 17).

# Natura 2000 : Quels résultats ?

- Lenteur dans la mise en place du réseau et la réaction des habitats.
- Points positifs :
  - ➔ Amélioration tendance espèces d'oiseaux annexe I entre 1990 et 2000 dans EU15. Surtout ceux avec plans de gestion. Impact positif de la Directive Oiseaux (« *Sciences* »).
  - ➔ Financements ciblés (Life).
  - ➔ Implication/sensibilisation des acteurs (professionnels et bénévoles).
  - ➔ Collaboration internationale et incitant pour la recherche.
- Par contre :
  - ➔ Majorité d'espèces/habitats d'intérêt communautaire avec statut de conservation défavorable.
  - ➔ Zones humides, herbagères et côtières se dégradent.
  - ➔ Oiseaux liés aux milieux agricoles (Vanneau, Perdrix, Caille...) en déclin.
  - ➔ Gestion des sites à intensifier.
  - ➔ Déficiences des études d'incidences.

